

La charte du colocataire

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

L'ensemble de ces personnes qui vont partager un appartement à _____, s'engagent par le présent contrat:

1. A payer sans retard et selon les modalités prévues au bail, leur quote-part de loyer, d'eau, d'électricité, de chauffage et de taxe d'habitation correspondant à xx % du montant global, et leur quote-part de frais annexes (téléphone, nourriture) qui leur sont attribués, factures à l'appui.
2. A payer sans retard leur quote-part de dépenses occasionnelles (meubles, soirées communes, etc.) votées à l'unanimité et partagées par l'ensemble des colocataires.
3. A utiliser l'appartement en personnes raisonnables.
4. A ne pas dégrader volontairement un bien commun ou appartenant à autrui.
5. A remplacer, rembourser ou réparer tout bien commun ou appartenant à autrui, involontairement dégradé.
6. Prévenir min. 2 jours à l'avance en prévision d'une fête.
7. A ne pas héberger une personne extérieure à la colocation plus de 8 jours par mois, consécutifs ou non.
8. A payer une quote-part plus élevée (loyer, eau, ...) en cas d'hébergement d'une personne extérieure à la colocation plus de 7 jours par mois consécutifs ou non, et avec l'accord de tous les colocataires.
9. A respecter l'intimité de chacun, et à ne pas pénétrer dans une chambre sans y avoir été invité par son occupant, excepté en cas d'urgence ou de danger.
10. A n'introduire dans le lieu de la colocation aucune substance ou objet illicite.
11. A ne faire subir aux colocataires et à leurs invités aucune agression verbale.
12. A ne provoquer aucune nuisance sonore entre 22h et 6h, et aucune nuisance sonore importante dans la journée sans l'accord des mes colocataires.

Un colocataire ne respectant pas l'une de ces règles risque l'exclusion.

Suite à 1 manquement à l'une de ces règles, et en fonction de la gravité de ce manquement, l'exclusion sera votée à la majorité des colocataires et sera signifiée à l'intéressé.

Suite à 3 manquements à l'une ou plusieurs de ces règles, et sans réparation du préjudice subi sous 8 jours, l'exclusion sera effective, sans aucun vote, après avoir été signifié à l'intéressé.

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM

NOM PRÉNOM